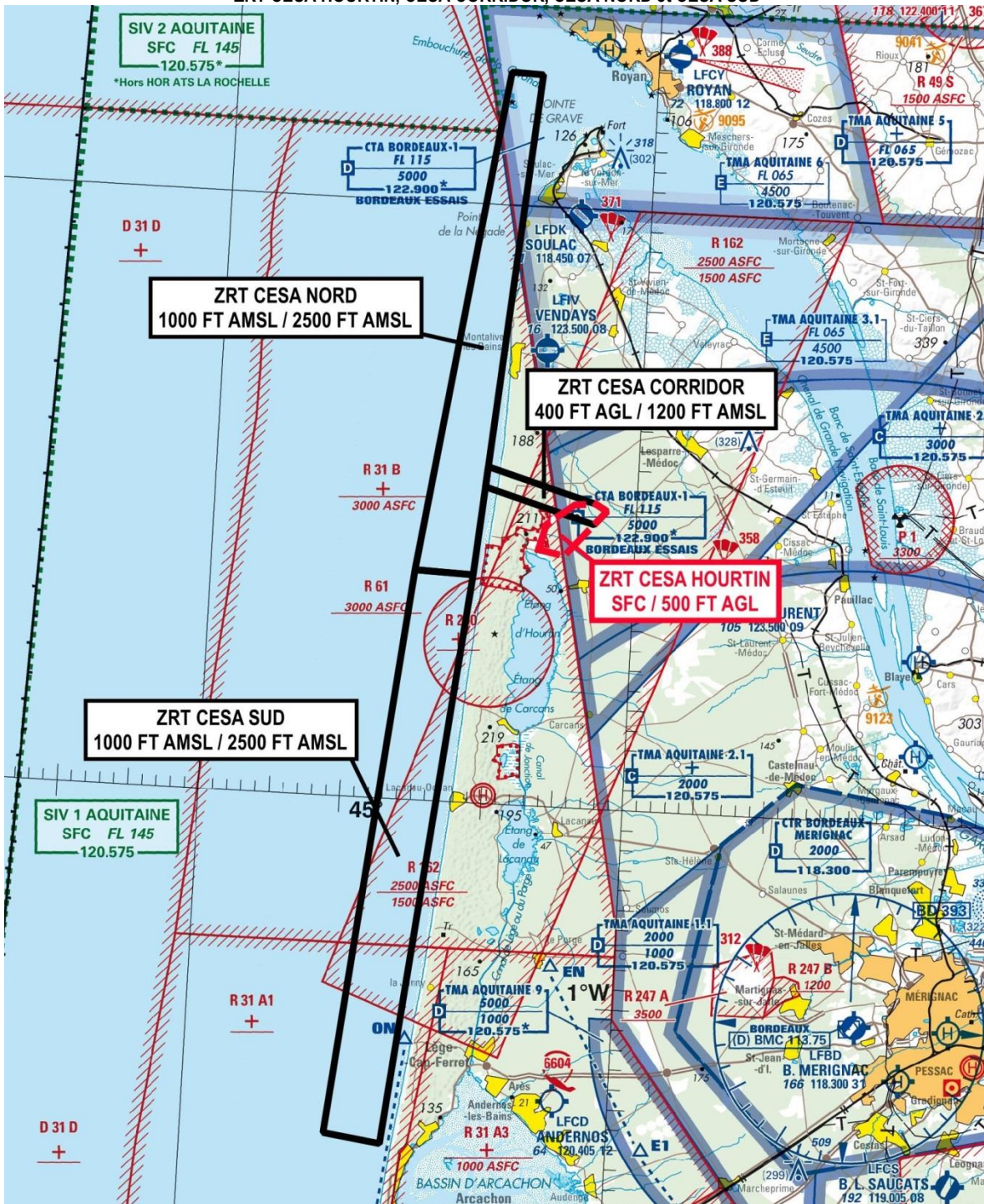


Objet : Création de 4 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour la création d'un dispositif de "longue-élongation" au profit des opérateurs UAS le long de la côte Atlantique (33)

En vigueur : Du jeudi 10 octobre 2024 au 09 octobre 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB – AD : Vendays-Montalivet LFIV, Soulac sur Mer LFDK

ZRT CESA HOURTIN, CESA CORRIDOR, CESA NORD et CESA SUD



Extrait carte OACI au 1/500 000 – Édition 2024 IGN

ACTIVITÉ	
Vol d'aéronefs sans équipage à bord.	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT CESA CORRIDOR, CESA SUD, CESA NORD activables : Du 10 octobre 2024 au 1 ^{er} mai 2025 : 0500-2200 (ÉTÉ – 1 HR), activation à J-3 par NOTAM selon protocole.	
ZRT CESA HOURTIN activable : H24 selon protocole.	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de : Aquitaine INFO : 120.575 MHz Bordeaux ESSAIS : 122.900 MHz	
STATUT	
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens, et d'espaces aériens temporaires ZRT 31 A1 Cazaux et CTR Cazaux temporaire (en vigueur à compter du 28 novembre 2024 et publiés par SUP AIP) avec lesquelles elles interfèrent.	
ORGANISME GESTIONNAIRE	
ZRT CESA CORRIDOR, CESA SUD, CESA NORD : DSAC-Sud-Ouest	
ZRT CESA HOURTIN : CESA Drones	
CONDITIONS DE PENETRATION	
ZRT CESA HOURTIN : CAG / CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour : - les aéronefs assurant des missions de secours, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec le responsable d'activité (Tél : 06 75 18 17 27).	
ZRT CESA CORRIDOR, CESA SUD, CESA NORD : CAG / CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour : - les aéronefs assurant des missions de secours, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec CESA Drones FREQ 134.550 MHz .	
SERVICES RENDUS	
CAG / CAM : Information de vol et alerte	
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZRT CESA HOURTIN <u>Limites latérales</u> 45°12'50" N, 001°06'50" W 45°14'07" N, 001°06'22" W 45°15'10" N, 001°04'24" W 45°15'15" N, 001°02'55" W 45°14'55" N, 001°02'07" W 45°12'35" N, 001°05'00" W 45°12'50" N, 001°06'50" W A l'exclusion de la réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin qui conserve son statut <u>Limites verticales</u> SFC / 500FT AGL	ZRT CESA CORRIDOR <u>Limites latérales</u> 45°16'51" N, 001°10'42" W 45°15'15" N, 001°02'55" W 45°14'55" N, 001°02'07" W 45°14'13" N, 001°02'59" W 45°15'50" N, 001°10'49" W 45°16'51" N, 001°10'42" W A l'exclusion de la ZRT CESA HOURTIN <u>Limites verticales</u> 400FT AGL / 1200FT AMSL
ZRT CESA SUD <u>Limites latérales</u> 44°42'42" N, 001°15'50" W 44°43'06" N, 001°19'50" W 45°11'30" N, 001°15'30" W 45°11'24" N, 001°11'22" W 44°42'42" N, 001°15'50" W <u>Limites verticales</u> 1000FT AMSL / 2500FT AMSL	ZRT CESA NORD <u>Limites latérales</u> 45°36'39" N, 001°10'29" W 45°36'36" N, 001°08'14" W 45°11'24" N, 001°11'22" W 45°11'30" N, 001°15'30" W 45°36'39" N, 001°10'29" W <u>Limites verticales</u> 1000FT AMSL / 2500FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**ZRT CESA HOURTIN :**

Pas d'activité simultanée avec la LF R-61 MEDOC

ZRT CESA CORRIDOR et CESA NORD :

Pas d'activité simultanée avec les LF-R 61 MEDOC et LF R-162 COZES LEGE

ZRT CESA SUD :

Pas d'activité simultanée avec les LF-R 61 MEDOC, LF R-162 COZES LEGE et LF-R 290 CARCANS

ORGANISME A CONTACTER**Questions relatives au SUPAIP et à la programmation :**

DSAC Sud-Ouest :

Téléphone : 05 57 92 83 74

Mail : dsac-so-espaceaerien-bf@aviation-civile.gouv.fr**Pendant l'activation des ZRT :**

CESA Drones :

Responsable d'activité :

Téléphone : 06 75 18 17 27